



Conseil municipal du 01 Octobre 2021

PV Presse

1 - Approbation du procès-verbal du 23 juillet 2021

Prise de connaissance du PV par les élus en amont du Conseil municipal.

Vote : 9 Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

2- Couvent :

- **Point sur les travaux réalisés et à venir.**

Les travaux du couvent avancent correctement, sans prendre trop de retard malgré la conjoncture.

Actuellement, la faïence, le carrelage et les peintures sont en cours.

La porte de la chapelle sera refaite à l'identique.

Un plan incliné va aussi être posé provisoirement, dans l'attente de voir quel sol sera posé.

- **Crépi - projet COUVENT et bâtiment annexe**

Le crépi va permettre d'uniformiser le bâtiment dans son ensemble.

Ces travaux ne font pas partie du projet « COUVENT », un rajout de 4686 € TTC est donc à prévoir par la commune.

Vote : 11 Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

- **Avenant - fermeture de la cave**

Lors d'une réunion de chantier, l'architecte a constaté le manque de fenêtre au niveau de la cave, ce qui impacterait directement l'isolation de l'appartement du rez de chaussée.

Pour y remédier, un devis de 1026.65 € TTC a été établi, comprenant la fabrication et la pose de 2 fenêtres oscillo-battantes et 1 grille de protection.

Vote : 11 Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

- **Réfection menuiseries extérieures**

Le nouveau devis est de 10 107.90 €.

Le conseil accepte à l'unanimité cette modification de tarif.

Vote : 11 Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

- **Avenant 5 – index de référence**

Considérant que l'index de référence pour le lot 5 indiqué à l'article 5.2 de l'acte d'engagement valant CCAP ne correspond pas à ce lot, il convient donc de le modifier.

Vote : 11 Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

- **Commande de volets extérieurs**

La commission bâtiment s'est réunie afin de départager les différentes propositions de devis qui nous avez été envoyées. Le conseil décide de suivre l'avis de la commission et accepte le devis de l'entreprise SAVEL.

Vote : 11 Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

3- CAPEV – mise à disposition de locaux

Dans un futur proche, la commune aurait la possibilité d'accueillir le service Forêt-Bois de la Communauté d'Agglomération. La commune est favorable à cette venue. Le conseil municipal opte pour un loyer mensuel de 150 €.

Vote : 11 Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

4- Rapport de la commission de sécurité

La sous-préfecture a rendu sa décision avec un avis favorable à l'utilisation de la salle polyvalente.

5- Carte communale :

Un recours a été envoyé, auprès de la DREAL nous sommes en attente d'une réponse (sachant que la date butoir est fixée au 8 novembre).

6- Voirie :

- **Travaux effectués ou à venir**

- * Les travaux du « PROGRAMME VOIRIE 2021 » sont terminés et donnent grande satisfaction.

Compte tenu de la réduction de certaines dépenses, de petits travaux de réfection de voiries ont été effectués. La réception de chantier a lieu le vendredi 08 octobre 2021.

- * la débroussaillage communal est en cours.

La demande d'un riverain de Sassac : débroussailler un chemin du village. Après vérification sur le terrain, le chemin est accessible.

Le conseil souhaite revoir sa politique de débroussaillage, la Commission voirie étudie les différentes possibilités.

Emplacements poubelles

Avant son départ en retraite, Jean-Luc n'aura pas le temps de terminer les emplacements poubelles de la commune. La tâche sera donc effectuée par le nouvel employé municipal courant 2022.

7- Cave-urne :

Au sein du cimetière communal, tous les emplacements caves-urnes sont réservés et en cas d'une demande supplémentaire, celle-ci ne pourra pas être honorée.

Après avoir étudié le devis de l'entreprise Mirmand, le conseil municipal décide de l'extension des caves urnes actuelles, en créant 6 nouveaux emplacements pour un montant de 2 844.00 € TTC.

Vote : 11 Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

Un recensement de l'état des tombes va être réalisé dans les jours à venir.

8- Pylône 4G :

Un pylône de 30 mètres va être implanté au-dessus d'Almance.

Le transformateur sera installé entre le carrefour du chemin de Morange et la voie communale n°7.

Orange nous informe que pour l'été 2022, le pylône devrait être opérationnel.

9- Point Financier

PAIEMENT TAXES FONCIERES 2021 :

Cette année, les taxes foncières sur le domaine communale (anciens biens de sections) s'élève à 1076 euros. Il n'y a pas eu d'augmentation par rapport à l'an passé.

Vote : 11 Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

10- Enquête publique:

- * Le 05 Aout 2021, des ventes de terrain ont eu lieu, suite à une enquête publique réalisée courant 2019.

Or, aucune délibération n'a été prise concernant la refacturation aux acquéreurs des frais d'arpentage, d'enquête et d'actes notariés qui s'élève aujourd'hui à 240 euros par acquéreurs.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide cette refacturation.

Vote : 11 Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

- * suite à des travaux effectués en 2009 entre Mortessagne et Sembadel-gare, les échanges de terrains n'ont toujours pas été régularisés.

Un échange sans soulte a donc été prononcé par le conseil municipal.

Les frais de notaire seront divisés à 50/50 avec le particulier concerné.

Vote : 11 Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

11- SPL – Rapport d'activités 2020

Conformément à la réglementation, le rapport d'activités de la SPL pour l'année 2020 est a présenté aux élus avant la fin de l'année N+1.

Le Maire présente ce rapport et le laisse à disposition des élus.

12- point sur la fête patronale

Il n'y a pas eu d'auto tamponantes cette année.

Les forains présents cette année nous demandent de continuer le défilé de chars fleuris, afin de créer de l'attraction et d'attirer du public.

Le samedi après-midi manque d'animation pour les enfants et il est suggéré que le feu d'artifice soit tiré le samedi soir.

A l'avenir, il faudra prévoir plus de publicité, plus de participation de la population pour que soit maintenue la fête patronale comme celle d'aujourd'hui.

Ces réflexions seront à étudier avec les associations communales et notamment le comité d'animation.

Séance levée à 23h30.


